

*L'Investissement Socialement Responsable, ou ISR, est un placement qui vise à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable – Définition AFG-FIR



2021 a été une année de performance exceptionnelle non seulement pour les marchés actions, mais également pour la finance durable et l'ensemble de l'écosystème qui gravite autour.

Nous vous proposons dans ce numéro une petite rétrospective des grandes avancées et engagements portés par l'ensemble des acteurs de l'investissement responsable pour répondre aux défis environnementaux, sociaux et de gouvernance présents et à venir. Et la France se situe plutôt bien!



INVESTISSEMENT RESPONSABLE

La demande des investisseurs pour une finance durable se confirme d'année en année pendant que l'offre poursuit son développement

Plus de 60% des épargnants français déclarent accorder une place importante aux **impacts environnementaux** et **sociaux** dans leurs décisions de placement. Si l'environnement et le changement climatique occupent une place de choix, le **social** avec les droits humains, l'emploi et l'égalité hommes/femmes n'est pas en reste. Plus globalement, d'après un récent rapport de Broadridge Financial Solution, les actifs dans les FCP, ETF mandats institutionnels et fonds privés dédiés à l'ESG (Environnement – Social – Gouvernance) pourraient **quadrupler** d'ici 2030. Les stratégies dites « ESG », qui ne représentaient que 11% de l'ensemble des actifs des FCP et des ETF, ont capté 30% des flux entrants au cours des douze mois jusqu'en septembre 2021. Cependant la finance durable, qui cherche à concilier performances financières et extra financières, reste difficile à appréhender par les épargnants et doit encore progresser en matière de **transparence** et de **lisibilité**. En effet, il existe une multitude d'approches parfois combinées les unes avec les autres, des labels différents selon les pays avec des exigences spécifiques, et, concernant les données extra financières, de très, trop, fortes hétérogénéités de disponibilités, de collectes et de traitements par les entreprises elles mêmes et par les agences de notations extra financières. Cependant de gros efforts ont été faits et les **régulateurs**, nationaux, inter et supra nationaux, se sont largement emparés du sujet. Parmi les exemples concrets, **la France**, pionnière de l'investissement

responsable, et leader en matière de labels, a monté d'un cran ses ambitions en définissant la **finance à impact** dont l'objectif est « d'accélérer la transformation juste et durable de l'économie réelle en apportant les preuves de ses effets positifs ». **L'Europe**, dans son ensemble également largement engagée, a fait appliquer en mars 2021 son règlement **Sustainable Finance Disclosure Regulation**, imposant des nouvelles exigences de transparence extra financières sur les investissements et produits financiers. En mai 2021 un autre projet européen ambitieux a (partiellement) émergé après plus de 3 ans de travaux : la **taxonomie**, véritable classification des activités compatibles avec les objectifs environnementaux de l'UE. La Commission a publié en novembre l'équivalent d'un décret pour l'application du premier des 3 thèmes (climat – environnement – social) de cette taxonomie, qui vise à répertorier les activités économiques contribuant à l'évolution positive du climat tout en respectant les grandes normes internationales (OIT, droits humains...).

Les **Etats-Unis** de leur côté commencent à s'impliquer en visant par exemple à mettre en place un **reporting ESG** obligatoire pour les entreprises cotées. Ils se sont également lancés dans la course qui se joue actuellement sur la **normalisation des reporting extra financiers**, initiée à l'issue de la COP 26 avec la création de l'ISSB (International Sustainability Standards Boards) ; il s'agit ni plus ni moins du pendant extra-financier du conseil international des normes comptables.

Même si toutes ces initiatives et réglementations sont **perfectibles**, longues à mettre en place et parfois source de brouillage de signal, elles sont **indispensables** pour avancer et flécher les flux financiers vers des stratégies de placement plus responsables.



Lutte contre le changement climatique, transition énergétique, respect de la biodiversité : des thèmes de plus en plus présents dans le débat public et au sein des entreprises

Le GIEC et l'AIE se sont largement fait entendre cette année et par 2 fois au moins ont tiré la **sonnette d'alarme** recommandant de mettre fin aux investissements dans l'exploration de nouveaux projets gaziers et pétroliers, de nouvelles centrales électriques au charbon, d'arrêter progressivement les ventes de voitures à moteur thermique etc... et en parallèle de poursuivre activement le déploiement des technologies décarbonées (éoliens, solaires, véhicules électriques, nucléaire etc...), l'accélération de l'innovation (batteries – captage et stockage du CO₂...), sous peine de dépasser significativement et trop rapidement le seuil des 1,5°C supplémentaires par rapport à l'époque préindustrielle, avec de lourdes conséquences environnementales et sociales. Il est donc **urgent de trouver des solutions** pour réduire rapidement et à grande échelle les émissions de gaz à effet de serre (GES) ; plusieurs engagements en ce sens avaient été pris par les Etats dès 2015 au cours de la COP 21 de Paris, mais de l'intention aux actes il y a parfois, voire souvent, une marche difficile à franchir. La COP 26 qui s'est tenue cet automne à Glasgow n'est certes pas parvenue à un consensus pour valider la sortie du charbon tant attendue, mais il a été convenu de « sortir des subventions inefficaces aux énergies fossiles ». Outre l'attention au climat, de nombreux engagements ont été pris en matière de lutte contre la déforestation, la préservation de la biodiversité, la sortie des voitures thermiques, la réduction des émissions de méthane etc... Autre décision et non des moindres, la **révision annuelle** (et non plus tous les 5 ans) des contributions nationales déterminées, avec des objectifs renforcés pour 2030. Avant même la COP 26, la Commission européenne, qui vise la neutralité carbone en 2050, avait présenté dès juillet douze propositions pour atteindre son objectif (**fit for 55**) de réduction de 55% de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport aux niveaux de 1990. Echaudée par les manifestations sociales (en France) suite aux augmentations des prix du carburant en 2018, elle a porté une attention particulière à ce que cette transition énergétique soit **socialement juste**. Les entreprises elles mêmes se positionnent de plus en plus sur ces sujets, avec par exemple la mise en place cette année de résolution « **Say on climate** » (stratégie climat), à l'ordre du jour de leurs **assemblées générales**, voire avec des objectifs impactant les rémunérations des dirigeants. Dernière bonne nouvelle en date, le rapport annuel "Renouvelables" de l'Agence Internationale de l'Energie, rapporte que 2021 a battu tous les records concernant les énergies renouvelables avec 290 GW de capacités nouvelles installées, et que d'ici 2026, près de 4 800 GW d'installations devraient être disponibles, soit 60% de plus par rapport à 2020. Cette progression ne sera certainement pas linéaire étant donné la hausse des prix des matières premières et les freins émis par les pays en développement dont les sources d'énergie les moins chères sont encore largement fossiles. Les **efforts** à fournir sont donc encore **importants à tous les niveaux** ; chacun doit se sentir concerné, et être acteur de ces transitions : les Etats, les entreprises, les épargnants et les investisseurs.

CONTACT

▪ Murielle HERMELLIN

Responsable du développement ISR – Gérante de portefeuilles
murielle.hermellin@bred.fr



De belles évolutions au sein des entreprises françaises

La parité gagne du terrain ! Il y a vingt ans, seuls 12,5% des postes d'administrateurs étaient occupés par des femmes. Il aura fallu passer par la **mise en place des quotas** pour initier la parité. Grâce à la loi Copé-Zimmermann de 2011, imposant 40% de femmes dans les conseils d'administration des entreprises, elles occupent **aujourd'hui 45,8% des postes d'administrateurs** du SBF120. Plus de vingt sociétés en comptent 50% voire 60% pour certaines. La France occupe à présent la première place du podium, juste devant la Norvège qui dès 2003, avait exigé 40% de femmes au sein de leurs conseils des plus grandes entreprises. Le **ruissellement** attendu de la féminisation vers les comités exécutifs et de direction ne s'étant **pas produit**, la mise en place d'un nouveau quota a été proposé par Bruno Le Maire. Votée et adoptée par le Parlement à la mi-décembre la proposition de loi exige que toute entreprise d'au moins 1 000 salariés ait au moins **30% de femmes en 2027 et 40% en 2030** parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes.

Autre évolution importante à l'initiative des entreprises elles mêmes : désormais, deux tiers des conseils du SBF120 sont dotés d'un **comité dédié totalement ou partiellement à la RSE**. En 2015, le taux n'était que de 25%. La France se place ainsi largement en tête par rapport à ses pays voisins.



Un cercle vertueux

La France peut être fière : selon le palmarès Ecovadis elle prend la 3ème place des **pays les plus performants en matière de RSE**, juste derrière la Suède et la Norvège. L'évaluation qui a porté sur plusieurs critères dont les enjeux sociaux, éthiques et de prévention de la corruption, la positionne comme une des meilleures progressions de l'union européenne, avec 19% des entreprises qualifiées de « niveau exemplaire ». Il faut dire que la **loi Pacte**, la **Loi Sapin II** avec l'application du **Devoir de Vigilance** dans les chaînes d'approvisionnement (que la Présidence française du Conseil de l'Europe souhaite faire aboutir à l'échelle européenne) ou encore le RGPD sur la protection des données ont imposé un **cadre réglementaire très exigeant**.

Parmi les initiatives sociales remarquées, celle du salaire décent poursuit son chemin. En 2021, une quarantaine de multinationales ont rejoint la Business For Inclusive Growth, partenariat entre l'OCDE et une coalition mondiale d'entreprises, qui a pour objectif de lutter contre les inégalités de revenus et d'opportunité, avec notamment la mise en place d'un **salaire décent**, c'est-à-dire qui permette à un travailleur ainsi qu'à sa famille, de satisfaire leurs besoins essentiels. Certaines de ces entreprises dont plusieurs françaises souhaitent aller plus loin en impliquant leurs fournisseurs stratégiques dans cette démarche vertueuse.

PROMEPAR Asset Management est signataire des

